Le petit journal

de Saint-Chels

www.saint-chels.fr

COMMUNE DE SAINT CHELS

et sur l'appli intramuros pour les smartphones

Sommaire n° 60 Octobre 2023

- Infos conseil municipal
- Infos associations
- Divers
- Agenda

Le muret du lotissement du Bourg

« Le petit journal » – Mairie de Saint-Chels - 46160 SAINT-CHELS Adresse internet : mairie.stchels@wanadoo.fr

Délibérations

10 mars 2023

- Désignation des délégués au SIAEP des Causses Sud de Gramat.

  Titulaire : Jeanine Vinghes

  Suppléant : Alain Masbou
- Comptabilité M57 : approbation, fongibilité des crédits.
- Subventions aux associations 2023.
- Fourneau salle des fêtes.

11 avril 2023

- Vote des taux d'imposition 2023.
- Approbation des comptes de gestion 2022 de la commune et du budget annexe lotissement du bourg de Saint-Chels.
- Vote du budget principal commune et budget annexe lotissement du bourg de Saint-Chels 2023.
- Désignation d'un membre du conseil municipal titulaire et de son suppléant à la commission de contrôle des listes électorales.

  Tiulaire : Myriam Maquin

  Suppléant : Pierre Finet
- Vente lot n°2 du lotissement du bourg de Saint-Chels.

12 mai 2023

- Vente lot n° 4 du lotissement du Bourg de Saint-Chels.
- Acceptation d'un don.

9 juin 2023

- Motion en faveur du maintien des postes d'enseignants à l'école d'Assier et dans les écoles du Lot.
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI de la vallée du Célé année scolaire 2022-2023.

7 juillet 2023

- Convention cinéma en plein air Grand Figeac.
- Recensement de la population 2024. Désignation du coordonnateur communal : Sylvie Raffy.
- Achat fourneau salle des fêtes.

Les délibérations sont consultables en mairie et sur le site Internet.

Le budget communal

Les comptes définitifs 2022 et le budget 2023 ont été examinés et votés par le conseil municipal du 11 avril 2023.

Pour rappel, le budget d'une commune est scindé en deux sections, une section fonctionnement et une section investissements. La première reprend les recettes de la commune et ses dépenses courantes, l'autre section retrace les investissements faits dans les bâtiments, les réfections lourdes de voirie …

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées des impôts et taxes perçues, des dotations accordées par l'état et de ressources diverses telles

que les loyers ou les redevances. Les recettes de la commune progressent régulièrement depuis 6 ans malgré un petit fléchissement en 2022. Le budget 2023 prend en compte la suppression de la taxe d'habitation dont la compensation financière est mal cernée à ce stade.

fonctionnement							évolution	budget
recettes	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2022/2017**	**2023**
impots et taxes	32 027	33 655	36 317	37 556	39 501	47 759	**33%**	*37 897*
dotations reçues de l'état	52 729	53 171	53 322	57 002	53 877	54 803	**4%**	*58 193*
autres produits	29 794	24 060	25 652	23 524	42 676	33 114	**10%**	*26 855*
total	**114 550**	**110 886**	**115 291**	**118 082**	**136 054**	***135 676***	**16%**	***122 945***

Les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses d'entretien courant, les consommations d'eau et d'électricité, de téléphone, les achats de fournitures, les honoraires, les charges de personnel, …

Sur 6 ans elles augmentent sur un rythme légèrement plus élevé que les recettes.

fonctionnement							évolution	budget
dépenses	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2022/2017**	**2023**
	96 547	101 097	98 662	115 634	115 634	119 622	**19%**	223 031

Néanmoins notre commune garde chaque année un excédent de recettes par rapport aux dépenses.

Fiscalité

Dans ce cadre les taux d'imposition **pour la part communale** restent inchangés.

	Taux 2022	**Taux 2023**
Taxe d'habitation	7.31%	7.31%
Taxe foncière bâti	8.25%	8.25%
Taxe foncière non bâti	101.70%	101.70%

La seule augmentation résulte de la révision automatique des valeurs locatives par l'administration.

Il est à noter que cette imposition est maintenue à un niveau très bas, grâce aux bénévoles dont les travaux au profit de la commune permettent une économie estimée à 25 % de ces impôts. Encore merci à eux !

Investissements

Pour l'année 2022 nous n'avons pas eu de gros investissements de réalisés, à part le changement d'une partie des volets du presbytère.
Pour 2023 il est prévu d'investir dans un nouveau fourneau pour la salle des fêtes et compte tenu du coût prévisionnel, nous allons lancer une opération avec la fondation du patrimoine pour refaire le mécanisme de sonnerie des cloches de l'église avec appel aux dons.

Adressage

Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes (art. 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022).
Compte tenu des coûts engendrés, le conseil municipal a décidé de procéder à l'étude et la mise en place de manière autonome.
L'Etat a mis à disposition des communes un outil internet permettant d'effectuer l'opération.
Le conseil a procédé à la dénomination des voies en partant des dénominations déjà officiellement en cours.
Une réunion de présentation à l'ensemble des Saint-Chélois se tiendra le samedi 18 novembre à 18h à la salle des fêtes.

PLUI

La communauté des communes poursuit ses travaux sur le PLUI.
L'objectif de l'Etat est de limiter la dispersion des habitats et de concentrer les possibilités d'urbanisation sur les centres bourgs.
La mise en place du plan zéro artificialisation faisant débat au niveau national, il a été décidé **la création d'une "garantie rurale" d'un hectare au profit de toutes les communes**, sans condition de densité, à condition d'être couvertes

par un PLU, un document en tenant lieu ou une carte communale prescrit, arrêté ou approuvé avant le 22 août 2026. Ce droit à construire pourra être mutualisé à l'échelle intercommunale.

Le Grand Figeac attend les modalités pratiques de cette décision avant de poursuivre la mise en place du PLUI.

Terrains à bâtir sur le lotissement du bourg.

Nous avons procédé à la cession des terrains et sommes en attente des permis de construire.
La première construction devrait voir le jour d'ici la fin 2023. La rentrée des fonds s'étalera encore sur 2024.

Limite de communes

La préfecture a validé la procédure de déplacement de limites de communes entre Marcilhac-sur-Célé et Saint-Chels par l'arrêté n° SPF-2023-004 du 14 mars 2023.
Nous saluons donc l'arrivée des nouveaux habitants suite à cette opération.

Le PLUI portera sur la nouvelle cartographie de la commune.

Voirie

L'entretien et la réfection de la voirie municipale est du ressort de la communauté de communes sur base d'un budget reversé par notre commune au Grand Figeac.

Les saignées d'évacuation des eaux pluviales ont été refaites en début d'année sur l'ensemble du réseau des chemins communaux. Cette opération est nécessaire pour éviter les eaux stagnantes et ainsi préserver le revêtement des chaussées. Si vous avez des saignées proches de chez vous

pensez à les nettoyer régulièrement pour en préserver le bon fonctionnement. Elles se bouchent facilement avec les feuilles et les repousses de plantes et d'herbes. Un coup de pelle régulier et tout rentre dans l'ordre ! La prochaine intervention au Grand Figeac est prévue pour début 2024.

La réfection complète du chemin des Courpes, du chemin du château d'eau à l'intersection du chemin de Rau, a été réalisée cette année et la première partie du chemin ainsi que la partie après la partie rénovée ont été réparées au point à temps.

Il est à noter que la forte hausse des produits pétroliers à réduit nos possibilités de travaux. Des réflexions sont en cours avec Grand Figeac pour trouver des solutions.

Comme chaque année, les équipes du Grand Figeac ont procédé au nettoyage des abords de la mairie, de la RD jusqu'au bourg, des places et du cimetière ainsi que des abords de la salle des fêtes fin avril avant la célébration du 8 mai, un débroussaillage du chemin de l'Eglise a également été fait début juillet pour l'accessibilité du circuit de Cabrone. Une dernière intervention est prévue mi-octobre avant la Toussaint et le 11 novembre.

Fourneau salle des fêtes

Le fourneau de la salle des fêtes a environ 35 ans, nous avons fait appel à une société pour vérification et réparation. Il n'est plus aux normes actuelles et est devenu dangereux à cause de fuites de gaz.

Le coût des réparations étant élevé, il a été décidé de le changer. Le choix s'est porté sur un fourneau professionnel 5 feux avec un four à gaz. L'ensemble est plus petit que l'actuel. Il devrait être livré prochainement.

Journée Citoyenne

Le 10 juin une trentaine de bénévoles ont participé à la traditionnelle journée citoyenne de nettoyage de la salle des fêtes et de ses abords afin d'avoir un lieu propre pour nos manifestations de l'été (théâtre, mercatou et fête votive).

Murets

L'association Patrimoine Environnement et Pierres Sèches a terminé le muret du lotissement du Bourg le long de la RD 82. La réfection totale s'étalera sur plusieurs années.

La construction du muret côté cuisine de la salle des fêtes a commencé lors du mercatou et devrait être terminée fin octobre.

Incivilités, bacs ordures ménagères

Des incivilités sont encore régulièrement constatées au niveau des bacs de la commune : dépôts d'encombrants à proximité des bacs, ou dans les bacs, emballages non mis à plats, sacs fermés dans les bacs de recyclage.

Avant et après tri par nos soins

Pour rappel

Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie de Cajarc

Les emballages doivent être mis à plat pour éviter la saturation des bacs Ils doivent être mis en vrac sans sacs (les sacs ne sont pas ouverts et sont envoyés à l'enfouissement avec double facturation).

Les bouteilles doivent être déposées dans les bennes à verre (salle des fêtes et 4 routes). On ne doit pas y jeter de vaisselle (assiettes, plats, vases, verres) qui doit être mise dans les bacs marron.

Il est demandé de composter tous les déchets végétaux et épluchures.

Comité des fêtes

Retour sur les différentes manifestations :

Au printemps, le 5 mai quelques 200 personnes ont pu profiter d'une belle soirée d'accordéon, puis à la mi-juillet, un beau programme théâtral avec trois représentations ou l'on a pu apprécier nos plus jeunes, puis la pièce en patois avec son fidèle public et pour terminer la grande pièce en français.

Le mercredi 2 août, le mercatou et le salon du livre où 30 auteurs étaient présents, puis fin août la fête votive avec en point d'orgue le traditionnel couscous que de nombreux convives sont venus déguster. Bravo à tous les bénévoles.

Cinétoile sous les étoiles

Le 8 août, le Grand Figeac et l'Astrobale proposaient une séance de cinéma de plein air devant la salle des fêtes, une soixantaine de personnes ont pu assister à la diffusion du film Top Gun de Joseph Kosinski sorti en 2022.

Cérémonie du 8 mai

Pour le 78e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, une vingtaine de Saint-Chélois se sont retrouvés au monument du bourg, puis devant la stèle des « quatre routes ». Le message de Sébastien Lecornu, ministre des armées et de Patricia Miralles, secrétaire d'état chargée des anciens combattants était axé sur un devoir de mémoire et l'écoute les survivants afin que leurs témoignages ne disparaissent pas avec eux.

Chasse

L'Assemblée générale de la chasse s'est tenue le 4 août 2023.

Pour la saison 2022-2023, il a été prélevé :
12 sangliers, 3 cerfs et 39 chevreuils dont 10 en tirs d'été.

Pour la saison 2023-2024, la 1ere battue aux sangliers a eu lieu le samedi 16 septembre, la chasse aux chevreuils le dimanche 24 septembre.
Un lâcher de perdreaux gris a été fait le dimanche 1er octobre.

La chasse aux cerfs est prévue le dimanche 29 octobre.

Activité physique adaptée

L’association Siel bleu propose depuis le mois de juin à la salle des fêtes des séances d’activité physique adaptée gratuites pour les seniors de plus de 60 ans pour donner à chacun, quelles que soient leurs capacités, d’améliorer leur santé et leur bien être. A chaque séance, le professionnel sensibilise les participants à une meilleure alimentation et aux comportements éco responsables.

A la fin de ces séances gratuites, il est proposé de poursuivre cette activité qui devient payante, la majorité du groupe est intéressée, il est décidé de continuer.

Don du sang

La prochaine collecte aura lieu le 29 novembre 2023 à Cajarc.

CUMA

Le 29 Avril, les adhérents de la Cuma se sont réunis en matinée pour procéder à l'entretien des différents matériels. Cette matinée, clôturée par un repas, a été suivi de l'assemblée générale annuelle.

Elections sénatoriales

Le dimanche 24 septembre ont eu lieu les élections sénatoriales. Patrice Flaujac s'est déplacé pour le vote à Cahors. Mr Jean-Marc Vayssouze a été élu le matin au premier tour. Au 2e tour, Mr Raphael Daubet et Mme Angèle Préville se faisait face. Mr Raphael Daubet a été élu l'après-midi. Ils sont élus pour 6 ans et représentent notre département au Sénat.

Bibliothèque

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte le mardi et vendredi après-midi. Vous y trouverez un vaste choix de livres.

Informations diverses

- Si vous souhaitez améliorer votre habitat, le rendre moins énergivore, plus accessible….. vous pouvez bénéficier du Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en place par la communauté des communes.
  Renseignement : 05 32 09 54 80 ou habiterlegrandfigeac@soliha.fr

- Le compostage va devenir obligatoire à partir du 1er janvier 2024. Il est prévu une initiation et une distribution de composteurs le mardi 21 novembre entre 15 h et 19 heures à la salle des fêtes, Espace Françoise Sagan à Cajarc. Inscription www.grand-figeac.fr

- Eligibilité à la fibre : www.alliancetreshautdebit.fr

Recensement de la population des habitants de Saint-Chels

Il aura lieu entre le 18 janvier et 17 février 2024.

Pluviométrie

Pluviométrie Saint-Chels au lieu dit « les Escures »

Monsieur Météo : Alain Lupien

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	93	115	71	157,5	**28**	176	93	48	98	44	68,5
Février	67	102	65	90,5	77	61	43	65	71,5	44	**18**
Mars	95	37	73	120	124	106	28,5	74	**20**	71	108
Avril	84,5	74	125	104	56,5	48	83	63	**36**	77	80
Mai	117	74	61	89	106	117	74,5	44	112	**37**	42
Juin	77	**34**	82	90	126	63	30,5	89,5	133,5	81	92
Juillet	79	54	13	22,5	57,5	55	40	5,5	68	**2,5**	64,5
Août	35	50	109,5	**19**	49,5	23	56	75	27	26	16,5
Septembre	70	97	41,5	36	88	**3**	26	79	189	40	35
Octobre	63	20	46	88,5	18,5	56	102	172	38	**13**	
Novembre	116	88	**41**	88,5	43	62	150	45	90	97,5	
Décembre	39	55	**14**	**14**	141	88	135	153	152	53	
Total année	**935,5**	**800**	**742**	**919,5**	**915**	**858**	**861,5**	**913**	**1035**	**586**	**524,5**

PRATIQUE :

DECHETS

Il est recommandé de bien mettre à plat les cartons, tétra-bricks et de compacter les bouteilles plastiques afin d'éviter le débordement des bacs verts.

Les gros cartons d'emballage, bidons et autres contenants volumineux doivent être portés à la déchetterie. Aucun dépôt sauvage à proximité des bacs.

Agissons avec civisme et dans le respect de la propreté de notre village, de l'environnement et le respect des éboueurs.

Merci de laisser ces consignes dans les gîtes à destination des vacanciers.

Déchetterie (route de Gréalou à Cajarc)

Mardi de 9 à 12 heures
Mercredi, jeudi et vendredi de 14 à 18 heures
Samedi de 9 à 12 heures
Mercredi de 14h à 16h : Association Regain : Dépôt électroménager

Il est possible de récupérer gratuitement du compost à la déchetterie

Ramassage poubelles

Marron : lundi matin toutes les semaines
Vertes (recyclable) (Bacs verts) : vendredi tous les 15 jours

Cimetière

Merci de veiller à bien respecter les consignes de tri :

Bac marron : végétaux uniquement sans pots plastiques.
Bac Vert : plastiques, papiers, cartons objets en ferraille.

Les pots en terre cuite et compositions contenant plâtre ou ciment sont laissés à proximité des bacs.

Horaires d'ouverture de la mairie

Mardi de 14 heures à 17 heures et vendredi de 14 h 30 à 18 heures
Téléphone / répondeur : 05 65 40 75 61

Bibliothèque :
Mardi de 14 heures à 17 heures et vendredi de 14 h 30 à 18 heures

Messe : 1er samedi du mois à 18h00

ENEDIS urgences dépannage électricité : 09.72.67.50.46

SAUR: 05 81 91 35 07

Trésor public : Mardi de 9 h à 11 h 30 (maison des services et associations de Cajarc)

Salle polyvalente : Tarifs location : 05 65 40 75 61 Mairie

Pour les Saint-Chélois	Pour l'extérieur
80 € salle+chambre froide 150 € salle+chambre froide+cuisine Chambre froide journée : 5€ Cuisine+chambre froide journée : 15€	160€ salle+chambre froide+80 € journée supplémentaire 300 € salle+chambre froide+ cuisine +150 € journée supplémentaire Salle forfait 1 heure en semaine : Associations et assimilés : 15 € Privés et sociétés : 30 €

Numéros utiles :

Gendarmerie : 05 65 40 65 17	Pompiers : 18	SAMU : 15
Médecins Cajarc Dr Cauchetiez : 05 65 3437 13 Dr Laporte : 05 65 4076 54 Dr Couderc : 05 65 40 62 90 Médecin Marcilhac-sur-Célé Dr Dylla Stéphan 07 86 75 26 63	Cabinet Infirmières : place Jacques Chapou : 05 65 50 24 08 Cabinet infirmières : 8, rue des écoles : 05 65 50 25 77	
Kiné : Laurens Cédric : 05 65 34 47 03 Traversac David : 05 65 40 66 71	Pharmacie : 05 65 40 65 15	

Assistante sociale : Drulhes Florianne 05 65 53 48 00
Secours Catholique Cajarc : 06 71 11 81 57

Calendrier 2023

Samedi 28 octobre à 14h : à la recherche de l'eau sur le Causse
animé par le Parc Inscription : billetweb.fr/causseries

Mardi 31 octobre : Halloween

Samedi 11 novembre : rendez-vous à 10h15 au monument aux morts pour commémorer l'armistice.

Dimanche 17 décembre : Gouter de Noel et visite du Père Noël.

Samedi 11 novembre : Cinétoile / Film Buena Vista Social Club précédé d'une prestation de l'école de musique de Cajarc.

Samedi 18 novembre 18 h : information adressage et situation à mi mandat.

Samedi 31 décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre.

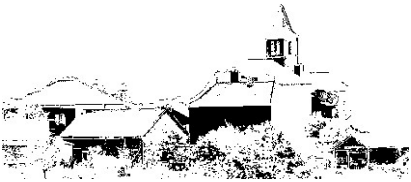

« Le petit journal » – Bulletin d'information de la commune édité par la Mairie de Saint-Chels - 46160 SAINT-CHELS